



## COMMISSION REGIONALE DES COURSES HORS STADE

Présidente : Chantal SECHEZ

---

Paris, le 24 janvier 2008

Aux organisateurs de courses hors stade à label régional, national et international

Cher(e)s Ami(e)s,

La législation anti dopage a évolué début 2007 et dans le cadre de ces nouvelles lois il est fait obligation à tout organisateur de prévoir des installations et de mettre en place un dispositif permettant le bon déroulement d'un contrôle anti dopage.

Pour vous aider dans cette démarche, le Commission Régionale des Courses Hors stade vous communique la configuration des installations minimum à prévoir ainsi que la liste du matériel.

Nous vous proposons également de vous aider personnellement (en fonction de nos disponibilités) dans la mise en place du contrôle (vérification des locaux, conseils, choix des escorteurs, ..... ) comme nous le faisons sur certaines courses à label national et international (semi et marathon de Paris, 20km de Paris, semi marathon de Boulogne Billancourt, .....).

Dans le cas où vous sollicitez cette aide de la part de la CRCHS, nous proposerons votre course aux escorteurs anti dopage licenciés et formés FFA.

Un questionnaire semestriel leur est communiqué ce qui nous permet de connaître leurs disponibilités afin d'officier en qualité de délégué fédéral anti dopage.

La liste et les coordonnées des escorteurs disponibles seront ensuite communiquées à un responsable de l'organisation pour convocation.

Les escorteurs délégués fédéraux anti dopage hors stade, sont à indemniser par l'organisateur de la même façon que les chronométreurs manuels et starters diplômés obligatoires qui vous sont demandés sur les courses à label FFA.

Cette aide ne dégage pas l'organisateur de ses responsabilités mentionnées dans les textes officiels joints à ce courrier.

Il reste responsable en cas de vis de forme lié à ses obligations (locaux, matériel, nombre d'escorteurs hommes et femmes, etc....).

Pour tout renseignement, votre correspondant CRCHS est Serge Cotto 06 30 70 76 98  
[serge.cotto@neuf.fr](mailto:serge.cotto@neuf.fr)

Pour la CRCHS LIFA

Serge Cotto

PJ : Formulaire de sollicitation d'aide de la part de la CRCHS

Disposition des locaux anti dopage et infos

Extrait du journal officiel

Code du sport, partie législative

Règlement fédéral lutte anti dopage.